Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-151-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

N° 2020-151

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 9 Octobre 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 17 Octobre 2020 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *34*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA (parti au point n° 2020-128 puis pouvoir à Mme PERRON et revenu au point n° 2020-135), Mme PERRON, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, M. VALLETON, Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG (parti au point n° 2020-126 puis pouvoir à Mme KHUL), Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-151-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

Absents ayant donné procuration : 4

M. JIAR	qui a donné pouvoir à Mme VALLETON
M. KERAUDREN	qui a donné pouvoir à Mme YOUSSOUF
Mme BEN HADJ KHALIFA	qui a donné pouvoir à Mme RIGAL
M. FAGUIER	qui a donné pouvoir à Mme ROLAND

Absent : 1

Mme BENHSAINE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES
Modification de la délibération n° 2020-118 du 19 septembre 2020 portant sur les contrats d'apprentissage.
Délibération n° 2020-151

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Travail,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,
Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,
Vu le décret n° 2019-32 du 18 janvier 2019 relatif aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage et au service chargé de la médiation en matière d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,
Vu le décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,
Vu la délibération n° 2020-118 du 19 septembre 2020 relative aux contrats d'apprentissage,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que l'apprenti préparant un master «chef de projet logiciel et réseaux» a informé la Collectivité qu'il mettait un terme à son contrat d'apprentissage à compter du 13 octobre 2020,

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-151-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

Considérant qu'au regard de cette démission, la Direction de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information souhaite le remplacer en recrutant un étudiant en 2e année de BTS SIO en contrat d'apprentissage,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la délibération susvisée, et notamment son article 1er,

Après avis du Comité Technique du 7 octobre 2020,
Après avis du Bureau Municipal du 8 octobre 2020,

Ayant entendu son Rapporteur, Madame LE MOIL,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 38 VOIX POUR

DECIDE :

Article 1 : De modifier l'article 1er de la délibération n° 2020-118 du 19 septembre 2020 portant sur les contrats d'apprentissage pour la rentrée scolaire 2020/2021, conformément au tableau suivant :

Services	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
DEC/Entreprises, commerces artisanat	2	Licence Professionnelle Management par projet	1 an
DEC/Entreprises, commerces artisanat	1	Master Droit, économie et gestion, mention Marketing	2 ans
DEC/Emploi	1	Master Responsable Ressources Humaines	2 ans
DINSI	2	BTS SIO	2 ans
Communication	1	Master Expert en Stratégie Digitale	2 ans
Sports	1	Master "Management des organisations sportives"	2 ans
Services Techniques/Garages	1	CAP Carrossier	2 ans
Direction Petite Enfance	1	Auxiliaire de puériculture	2 ans
Direction Petite Enfance	1	Educateur Jeunes Enfants	2 ans
Studio	1	Licence Management et Ingénierie de services et Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC)	1 an

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-151-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

Article 2 : Il est précisé que les autres dispositions de la délibération n° 2020-118 du 19 septembre 2020 restent inchangées.

Article 3 : De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 17 Octobre 2020

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-151-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-151

Conseil Municipal du 17 Octobre 2020

RAPPORTEUR : *Madame LE MOIL*

OBJET : *IX - RESSOURCES HUMAINES*
8 - Modification de la délibération n° 2020-118 du 19 septembre 2020 portant sur les contrats d'apprentissage.

Lors du Conseil Municipal du 19 septembre 2020, la délibération n° 2020-118 relative aux contrats d'apprentissage, a permis le recours aux contrats d'apprentissage au sein de la Collectivité.

12 postes sont ouverts pour l'année 2020-2021.

Cependant, l'apprenti préparant un master «chef de projet logiciel et réseaux» a informé la Collectivité qu'il mettait un terme à son contrat d'apprentissage à compter du 13 octobre 2020.

Au regard de cette démission, la Direction de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information souhaite le remplacer en recrutant un étudiant en 2e année de BTS SIO en contrat d'apprentissage.

C'est pourquoi, il convient de modifier le tableau comme suit :

Services	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
DEC/Entreprises, commerces artisanat	2	Licence Professionnelle Management par projet	1 an
DEC/Entreprises, commerces artisanat	1	Master Droit, économie et gestion, mention Marketing	2 ans
DEC/Emploi	1	Master Responsable Ressources Humaines	2 ans
DINSI	2	BTS SIO	2 ans
Communication	1	Master Expert en Stratégie Digitale	2 ans

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-151-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

Sports	1	Master « Management des organisations sportives »	2 ans
Services Techniques/Garages	1	CAP Carrossier	2 ans
Direction Petite Enfance	1	Auxiliaire de puériculture	2 ans
Direction Petite Enfance	1	Educateur Jeunes Enfants	2 ans
Studio	1	Licence Management et Ingénierie de services et Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC)	1 an

CONCLUSION

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de :

- De modifier le tableau des postes en contrat d'apprentissage pour la rentrée scolaire 2020/2021.

Avis du Comité Technique du 7 octobre 2020.
Avis du Bureau Municipal du 8 octobre 2020.